

Sénat de Belgique.

Projet de Loi ouvrant des Crédits supplémentaires au Département de l'Intérieur.

Léopold, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, Salut :

Nous avons, de commun accord avec les Chambres, décrété et nous ordonnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

L'article 2 du chapitre V du Budget du Département des Travaux publics (frais des jurys d'examen pour les grades académiques), pour l'exercice de 1841, est majoré d'une somme de vingt mille francs (fr. 20,000).

ART. 2.

L'article 8 du chapitre V du même Budget (Beaux-Arts), est majoré d'une somme de cinquante-trois mille cent francs (fr. 53,100).

ART. 3.

L'article 4 du chapitre VI du Budget du Département de l'Intérieur (Agriculture), pour l'exercice de 1840, est majoré d'une somme de dix mille francs (fr. 10,000).

ART. 4.

L'article 5 du chapitre XIII du même Budget (frais d'acquisition, pour compte de l'État, d'une maison enclavée dans l'hôtel du gouvernement provincial d'Anvers), est majoré d'une somme de mille francs (fr. 1,000).

ART. 5.

L'article 1^{er} du chapitre XIV du Budget du même Département pour l'exercice de 1841 (Litt. A et B, encouragements divers pour le commerce et l'industrie et frais de l'exposition de 1841), est majoré d'une somme de vingt mille francs (fr. 20,000).

La somme de soixante-cinq mille francs (fr. 65,000) est transférée de l'article 5 du chapitre XIV du même Budget, exercice de 1841 (primes pour

(2)

construction de navires), à l'article 1 du même chapitre (Litt. *A* et *B*, encouragements divers pour le Commerce et l'Industrie et frais de l'exposition de 1841).

ART. 6.

Il est ouvert, au Département de l'Intérieur, un crédit supplémentaire de neuf cent cinquante-six francs soixante et un centimes (956 fr. 61 c.), pour frais de voyages dus à M. De Mathelin, comme membre d'une commission d'enquête instituée pour parvenir à l'expropriation, pour cause d'utilité publique, de divers terrains nécessaires à l'établissement du canal de Meuse et Moselle.

Cette allocation formera le chapitre XVI, article unique, du Budget du même Département, pour l'exercice de 1841.

Mandons et ordonnons, etc.

Bruxelles, le 2 Février 1842.

*Le Président de la Chambre
des Représentans,
(Signé) FALLON, Isidore.*

*Les Secrétaires,
(Signés) H. KERVYN.
SCHEYVEN.*